

## Communiqué de la Commission Exécutive

**Aix-en-Provence, le 13 octobre 2023**

La Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA s'est réunie les 12 et 13 octobre à Aix-en-Provence.

La Commission Exécutive se positionne avec fermeté face à l'avancée parlementaire du projet de loi relatif à la déclaration préalable pour les contrôleurs lors de préavis de grève. Elle rejette cette attaque sur le droit de grève des ICNA et regrette que toutes les organisations syndicales ne soient pas unies pour défendre ce droit si chèrement acquis.

Aucune garantie concrète sur la refonte du service minimum n'est apportée, ce qui constitue un pari périlleux pour les négociations futures, voire un dommage irréparable.

La Commission Exécutive exige que cela soit corrigé sans délai.

La Commission Exécutive déplore que ce sujet intervienne en pleine période de négociation protocolaire, créant ainsi, tant par l'objectif que la méthode, un climat peu propice à un accord social.

La Commission Exécutive dénonce sans détour l'excès de réformes que la DSNA porte dans ce protocole.

La dégradation du maillage territorial, la refonte des fonctions de chefs, ou encore l'apparition d'un corps unique de contrôleurs constituent à elles seules des bouleversements majeurs pour la profession. Pourtant, le projet d'arrêté d'organisation du travail des contrôleurs vient s'y ajouter, et la version présentée par l'administration se montre démesurément ambitieuse. Véritable catalogue de mesures de flexibilité et de fracturation de l'organisation de travail, ce projet suscite un rejet massif : restrictions des droits à congés, rigidification généralisée, anticipation jusqu'au trimestre, formations dirigées, recyclages dirigés, tenues de poste dirigées, pauses et vacations flexibles, vacations supplémentaires, vacations complémentaires et des options additionnelles, etc...

La disproportion des réformes contraignantes choque.

En termes de méthode, si les discussions protocolaires ont connu une accélération avant l'été, l'enlisement constaté depuis la rentrée et l'absence de volet social interrogent sur une réelle volonté d'aboutissement. Au vu des menaces actuelles, les ICNA pourraient finalement privilégier l'abandon de ce protocole.

La Commission Exécutive rappelle son attachement indéfectible à la préservation de la cohésion du corps et à la protection des conditions de travail. L'absence d'accord social depuis 2016 rend indispensable le traitement des problématiques indemnitaire et retraite, véritable angle mort des préoccupations de la DGAC.

